



## Journal d'informations municipales

### Mot du Maire

Chers administrés,

Vous allez découvrir le numéro 57 de votre bulletin municipal, le deuxième de cette mandature.

Vous y trouverez les décisions prises lors des derniers conseils municipaux et les raisons des choix lorsqu'ils engagent l'avenir de la commune. Ainsi celui d'une agence postale communale, de préférence à un point poste commerçant pour assurer la continuité des services postaux et, nous y travaillons, pour en améliorer le service auprès des usagers. Deux pages sont consacrées à notre réseau public d'eau potable que nous sommes en train de construire et qui est sans doute l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années.

Les fêtes de l'été sont terminées ainsi que les premières manifestations de la rentrée. Les nouveautés comme la fête de l'auto ou la fête médiévale couplée à la Foire du Terroir sont des réussites qu'il faut souligner. Une centaine de compétiteurs ont couru pour les Foulées de Saint-Jacques. Il faut remercier tous les bénévoles sans qui ces grandes manifestations ne pourraient avoir lieu. Et l'agenda le rappelle, d'autres occasions de rencontres sont proposées pour les prochains mois...

La rentrée scolaire 2014 avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires avait demandé une longue préparation en concertation avec enseignants et parents. Les premières journées semblent confirmer sa réussite mais il convient de rester attentif pour que cette réforme apporte à tous les petits muratais les bénéfices attendus.

Nous recevons de nombreuses invitations pour représenter Murat à des inaugurations ou à des manifestations festives. Nous y répondons, avec mes collègues du conseil municipal, avec plaisir. Mais c'est avec un très grand plaisir que nous avons, le 27 juillet dernier, témoigné des sentiments affectueux des muratais à notre centenaire madame AZAÏS.

Enfin, nos projets portés par la communauté des communes sur le territoire de la commune avancent. Ainsi, le conseil communautaire du 10 septembre dernier a approuvé la création d'un « Hôtel d'entreprises » pour accueillir les producteurs locaux et son financement.

Bonne lecture  
Avec mes sentiments très cordiaux

**Daniel VIDAL**  
Maire de Murat-sur-Vèbre  
Premier Vice-Président de la CCML



### SOMMAIRE

- **Mot du maire** P.1
- **Informations municipales** P. 2-3-4
- **Informations communautaires** P.4
- **Dossier technique** P. 5-6
- **Scolaire** P.7
- **Economie & Agriculture** P. 8
- **Tourisme** P. 9
- **Culture & Loisirs** P. 10
- **Pratique** P. 11
- **Agenda** P.12



# Conseil municipal

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014 :**

- Elections sénatoriales : Il est proposé d'élire trois délégués titulaires (Daniel VIDAL, Bernard MAS, Bernard ROUMESTANT) et trois délégués suppléants (Nicole STELLA, Christiane ROQUE, Bernard ARRIBAT) en vue de l'élection des deux sénateurs du Tarn le dimanche 28 septembre lors du renouvellement par moitié du Sénat. Voté à l'unanimité.
- Bureau de poste : Il est proposé de choisir pour assurer la disponibilité des services postaux à Murat la création d'une agence postale communale (Voir Agence postale communale à Murat). Pour : 13 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 2 voix.
- Le maire est autorisé à signer une convention de passage en propriété privée sur le sentier de randonnée du Col des Saints avec les propriétaires concernés
- Nouveaux Rythmes scolaires : Adoption des activités périscolaires proposées (Voir Page Scolaire)
- Nouveaux horaires mairie (Voir Page Pratique)
- Convention OPAH : Des aides complémentaires pourront être octroyées par la mairie aux propriétaires bénéficiant de l'opération OPAH, pour la réfection de façades.
- GF Terre Sainte : La vente des parts du groupement forestier de la Terre Sainte est autorisée sous réserves de l'accord des membres présents lors de l'Assemblée Générale.
- Captages (Voir dossier technique sur le réseau public d'eau potable).
- Délégué à la Fédération des Stations Vertes : Cédric SENDERENS

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2014**

- Création d'un emploi à temps complet : Il est proposé de créer un emploi à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> août 2014 (adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe) pour assurer la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Sabine RUL employée municipale jusqu'alors pour une durée hebdomadaire de 27 H occupera ce poste. Voté à l'unanimité
- Délégation Station-Service : Il est proposé de valider la candidature d'Aveyron Combustible proposée par la commission d'appel d'offre pour en assurer la gestion dans le cadre d'une délégation de service public (loyer de 640 €/mois, engagement de tarif sur un rayon de 30 Kms). Voté à l'unanimité.
- Tarifs Cantine et Garderie (Voir Page Scolaire)
- Règlement de location de la salle des Fêtes (Voir site web)
- La ligne de trésorerie de 150 000 € pourra être renouvelée auprès de la Caisse d'Epargne.
- Impayés : Un point est fait sur les prestations communales impayées (affouage, cantine, facture eau). Une procédure de recouvrement est mise en place.
- Choix du Bureau d'études pour la mise en œuvre des travaux sur le réseau public d'eau potable (Voir Dossier Technique)
- Le maire est autorisé à signer une convention avec UFOLEP dans le cadre des activités périscolaires
- Correspondant Défense pour la commune : Maurice BLANC
- A la demande de la Préfecture, un plan de prévention des risques naturels sera réalisé (Maurice BLANC, Jean-Louis RAZIMBAUD, Bernard ROUMESTANT)





## ● L'AFFOUAGE, une pratique séculaire mais réglementée

La commune de Murat propose à ses habitants disposant d'un « domicile réel et fixe », en contrepartie de la perception d'une taxe (50 €), la possibilité d'obtenir un lot de bois sur pied en le prélevant dans la forêt communale. Une délibération a été prise pour en préciser les conditions. Pour l'essentiel, le produit de l'affouage est destiné au seul chauffage domestique du bénéficiaire et ne peut être cédé à un tiers, ni faire l'objet d'un commerce.

La délimitation des lots et la surveillance du déroulement de l'affouage sont assurées par l'ONF dans le cadre de la gestion des bois communaux. Trois bénévoles participent à cette opération, les « garants » : Cédric SALES (pour la Ramasse), Fernando RODRIGUEZ (pour Lauze) et Bernard ROUMESTANT (La Capelle). Un règlement a été établi et il est rappelé aux bénéficiaires lors de l'attribution des lots. Il stipule que le lot doit être coupé et enlevé dans l'année qui suit l'attribution.

Une commission constituée des garants, du technicien ONF et présidée par le maire décide des attributions et s'assure de l'application des règles pour le bon usage de ces biens communaux.



## ● UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE A MURAT

L'évolution de l'usage des services postaux et le changement de statut de la Poste, contraint les communes rurales à faire un choix entre une présence postale classique avec des horaires réduits pour ses usagers et une agence postale communale ou un relais commerçant. Le Conseil Municipal du 14 juin dernier a décidé d'une agence postale communale (les opérations postales sont traitées par un agent communal) comme le font déjà 7 200 points de contact postaux, soit 42% des points

de contact sur l'ensemble du territoire.

La mise en place prévue en 2015 se réalisera dans le cadre du contrat 2014 – 2016 entre l'Etat, l'association des Maires de France et la Poste. Ce contrat prévoit une compensation financière pour la commune avec le financement d'un demi-salaire sur 9 ans (reconductible pour 9 ans supplémentaires), une indemnité d'installation et la fourniture du matériel nécessaire. Les frais d'installation sont financés, dans cette période, par un fonds de péréquation exceptionnel de l'Etat.

Tous les services postaux seront disponibles dans cette nouvelle organisation avec une restriction sur le montant des dépôts ou retraits d'argent (350 €), les opérations financières complexes restant assurées par le conseiller bancaire.

Le regroupement des services postaux et de services à la population à partir d'un même guichet permettra une ouverture plus large et mieux adaptée aux usagers. Par ailleurs, le passage quotidien du facteur permettra d'effectuer les services à domicile demandés.

Les modalités de mise en œuvre sont en cours de définition, en concertation avec le personnel concerné et la Poste.

## ● UNE CENTENAIRE EN PLEINE FORME ET BIEN ENTOUREE

Le conseil municipal avait souhaité honorer madame Marie AZAÏS née le 16 juillet 1914 à Murat-sur-Vèbre lors de son anniversaire à Payrin où elle réside chez sa fille.

Daniel VIDAL, accompagné de quelques élus proches de la famille, est venu lui présenter les sentiments affectueux des muratais. Christiane ROQUE a rappelé, avec tendresse, sa naissance à La Guette dans la paroisse de La Bessière, son mariage avec Fernand de Fontanilles, leurs vies d'agriculteurs, la naissance de leurs deux filles Josette et Renée et ... son beau sourire lorsqu'elle accueillait ses visiteurs dans sa maison fleurie de Fontanilles. Marie vit aujourd'hui auprès de ses enfants, entourée de l'affection de ses 5 petits-enfants et 7 arrière petits-enfants.





## Informations municipales



### ● REFECTON DE VOIRIES

A la fin de l'été démarrent les travaux de réfection des voiries, travaux effectués dans le cadre budgétaire de la commune et de la communauté. Pour la commune ont été traités par l'équipe technique municipale les trottoirs du lotissement de La Prairie et du Ségous, la rue de La Prairie et partie de la rue Puech Capel dans le village. Et dans les hameaux, toutes les voies de Plos ont reçu un nouveau revêtement.

Pour la communauté sont en cours la route de Gabaude, celles de Plos vers Cambert et vers Moulin Mage et la route de Bessoles est terminée.

(N.B. : Les voies s'abîment lors de leur utilisation mais les arbres très proches du bord de route accélèrent la dégradation. Merci donc aux propriétaires concernés de bien vouloir les élaguer régulièrement.)

### ● ECONOMIE D'ENERGIE

Un recensement des 420 points d'éclairage public sur le territoire de la commune vient d'être réalisé pour permettre au SDET d'établir un diagnostic sur l'éclairage public de la commune de Murat afin d'engager un programme d'économie d'énergie dans ce domaine.

Le SDET est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe les 323 communes du Tarn. Les délégués auprès de cet organisme sont Olivier RAZIMBAUD et Maurice BLANC

### ● LA MAISON DE RETRAITE DES ADRETS

L'EHPAD des Adrets, la maison de retraite de Murat, établissement privé géré par une association à but non lucratif vient de changer de gestionnaire. Mr SAHLI en devient le président. A cette occasion, nous présentons nos meilleurs vœux de réussite au nouveau gestionnaire et saluons le dévouement et le professionnalisme qu'a montré le personnel tout au long de cette difficile période passée.

Ceux qui, parmi les muratais d'aujourd'hui, ont assisté aux premiers pas de la maison de retraite ne manqueront pas de remercier l'ancienne équipe gestionnaire qui a créé cet établissement contribuant au bien vivre dans notre village et devenu l'une des composantes essentielles de son économie.



## Informations communautaires

### ● CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2014 (partie des délibérations)

- Travaux sur les voies communautaires dont pour la commune de Murat : 127 700 € H.T.

- Accord définitif sur la création de l'Hôtel d'Entreprises et son plan de financement pour 843 640 € (Etat 20%, Conseil Régional 11%, Conseil Général 15%, Autofinancement 54%).

- Fréquence des contrôles du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif par le SPANC

Installation conforme : 9 ans – Non-conforme sans obligations de travaux : 7 ans – Non-conforme avec obligations de travaux 5 ans – Non conforme avec obligation de travaux dans le cadre d'une vente immobilière 1 an. (Le montant de la visite de contrôle reste fixé à 100 € H.T.)



Service Public d'Assainissement Non Collectif : Cédric MOTTES (05 63 37 00 18 ou spanclacaune@orange.fr) est à votre disposition pour vous accompagner techniquement dans la réhabilitation de votre dispositif d'assainissement individuel. Il peut aussi vous aider à rechercher des aides financières. Bien que les conditions soient relativement restrictives, une quinzaine d'aides sont obtenues chaque année.



La commune de Murat est confrontée comme toutes les communes rurales à la lourde charge de distribuer une eau potable répondant à une réglementation exigeante. Gestionnaire du service public de l'eau, elle a choisi de l'exercer en régie directe plutôt que de la déléguer à une entreprise privée pour une meilleure maîtrise des coûts. Par ailleurs, plusieurs réseaux locaux de distribution sont gérés par des groupements privés et l'habitat dispersé de la commune induit nombre d'installations individuelles.



Captage en cours de réfection



Réservoir construit dans les années 80



Camparnaut

## ● LA REGLEMENTATION

L'eau destinée à la consommation humaine fournie par un réseau de distribution public ou privé est soumise à une réglementation fixée par le Code de la Santé Publique. De très nombreux critères sont analysés à la prise d'eau « brute » et au robinet du consommateur. On peut regrouper la soixantaine de ces mesures en deux groupes, le premier comportant les paramètres de **limites de qualité** susceptibles lorsqu'elles sont dépassées de risque sanitaire (pour une consommation de 2 litres par jour) et le second proposant des **références de qualité** pouvant être à l'origine d'inconfort ou de risque à long terme pour le consommateur de façon parfois indirecte. En cas de dépassement des critères, des restrictions temporaires de consommation pour certains usages peuvent alors être diffusées, voire la distribution arrêtée en présence de risques avérés.

Le contrôle sanitaire réglementaire de l'eau est assuré, en sus de l'autocontrôle, par un établissement public administratif, la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé. Les analyses sont réalisées sur ordre de l'ARS, par un laboratoire agréé indépendant (actuellement, le Laboratoire départemental d'hygiène du Tarn) désigné suite à un marché public.



Une prise d'eau potable dans les locaux de la mairie pour analyse, le 18/08/2014



# Dossier technique : Le réseau public d'eau potable

## ● LES ACTIONS EN COURS

Compte tenu des exigences réglementaires, quasiment aucune eau prélevée en France n'est « potable » sans un traitement préalable. Les actions se situent à différents niveaux :

- **Au captage** : La qualité de l'eau « brute » et la protection du captage sont d'autant plus importantes qu'elles permettent de réduire le degré de purification nécessaire à la production d'eau potable.

Deux actions ont été entreprises à ce niveau. Une étude a été réalisée pour déterminer parmi les onze captages actuels du réseau public, ceux qu'il convenait de conserver et de réhabiliter. Six captages ont été retenus et les autres seront abandonnés au fur et à mesure des travaux (Lacour, Moure Blanc, Combes d'Embragues, Fontanille, Camparnaut Bas). La réhabilitation des captages avec leurs périmètres de protection dont le premier délimité par une clôture est en cours. A ce jour, les travaux sur trois captages sont terminés (Maminier, Cambert et Camparnaut). Trois autres captages (La Vène, Font Ferrier, Le Cayrol) sont en phase d'étude avant travaux.

- **Au niveau des unités de distribution** en établissant/réhabilitant des stations d'un accès facile disposant de l'électricité pour un contrôle qualité le plus en amont possible et garantir le traitement le mieux adapté.

- **Au niveau des usagers** pour assurer la surveillance de la qualité de l'eau distribuée et la maîtrise de la consommation, une étape préalable réalisée au cours du mandat précédent.

La maîtrise d'œuvre des travaux est confiée dans le cadre réglementaire des marchés publics à une entreprise agréée (pour les travaux en cours, C.E.T. INFRA) et les mises en service validées par l'Agence Régionale de Santé du Tarn.

Ainsi, notre réseau public d'eau potable est en cours de reconstruction pour s'adapter aux nouvelles exigences des consommateurs et aux règles sanitaires d'aujourd'hui. La qualité des eaux captées est satisfaisante, sans nitrate, ni pesticide, si ce n'est une teneur faible en minéraux et un pH bas. Les contaminations bactériologiques ponctuelles constatées sur certains réseaux devraient disparaître à terme avec la protection des captages et un traitement mieux adapté.



La zone de captage de Camparnaut avec ses trois captages et son périmètre de protection



Grille, Maminier

## LES UNITÉS DE DISTRIBUTION DU RÉSEAU PUBLIC

CAPTAGE	TRAITEMENT	USAGERS DESSERVIS
La Vène	Canac	Canac
Font Ferrier	Revalies	Revalies
Maminier	Maminier	Le Causse - Poumérout
Cambert	Peyre Plantade	Cambert - Gabaude - Le Burguet
	La Bessière	La Bessière - Paillemalbiau
	Plos	Plos - Felines - Murat partie
Le Cayrol	Le Cayrol	Les Senausses - Merle - Cabrié - Boissezon
Camparnaut	Métairie	Montégut - Murat (Le bourg) - Les Fouillés

## LES RÉSEAUX LOCAUX PRIVÉS

L'utilisation d'un captage privé pour l'alimentation humaine collective est soumise à autorisation à solliciter auprès de l'ARS. Le dossier de demande d'autorisation doit comporter :

- Une analyse complète de l'eau
  - Une étude hydrogéologique pour un captage > 8m<sup>3</sup>/H
  - L'avis d'un hydrologue désigné par l'ARS
  - Les dispositifs de traitement et de surveillance
- L'autorisation comporte des obligations dont la protection du captage et la surveillance de la qualité des eaux



## ● LA RENTREE SCOLAIRE 2014

Soixante-dix-sept enfants ont retrouvé ou pour les plus petits découvert l'école ce 2 septembre dernier. Ils ont rejoint les quatre classes de Stéphanie ROUANET, Isabelle LOPES, Laetitia PAGES avec Olivier ALDEBERT et Frédérique VERGELY. Et le mobilier de l'école maternelle s'est enrichi de lits pour les plus petits !

La grande nouveauté était cette année la mise en service des nouveaux rythmes scolaires avec les cinq matinées d'enseignement obligatoire et des activités périscolaires au choix le vendredi de 15 H 15 à 16 H 15. Les services d'accueil assurés par la mairie ont été aménagés pour tenir compte des nouveaux horaires, comme la cantine le mercredi si nécessaire.

## ● LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : Emploi de temps

	7h <sup>45</sup>	9h <sup>15</sup>	12h <sup>15</sup>	13h <sup>45</sup>	16h <sup>15</sup>	18h <sup>15</sup>
LUNDI	Accueil matin	Enseignements	Déjeuner	Enseignements	Enseignements	Accueil du soir
MARDI	Accueil matin	Enseignements	Déjeuner	Enseignements	Enseignements	Accueil du soir
MERCREDI	Accueil matin	Enseignements	Déjeuner *	Accueil 13 : 30 - 17 : 00		
JEUDI	Accueil matin	Enseignements	Déjeuner	Enseignements	Enseignements	Accueil du soir
VENDREDI	Accueil matin	Enseignements	Déjeuner	Enseignements	Activités périscolaires	Accueil du soir

Déjeuner de 12 H 15 à 13 H 35 - \*si le nombre d'inscrits est suffisant.

Les activités périscolaires gratuites se déroulent sur un trimestre et dès la rentrée ont été proposées : Photo – Journal d'école – Activités manuelles – Activités sportives – Dessin

## ● Tarifs

Cantine : 3€/repas (Un repas terroir par semaine est en cours d'élaboration)

Accueil matin : 10€/famille par période (5 périodes/année scolaire). Accueil soir : idem.

Exceptionnel 2€/enfant

Accueil mercredi après-midi de 13 H 30 à 17 H 30 : 10€/enfant par période (exceptionnel 5€/enfant)

## ● LE PROGRAMME DE LA M.J.C.

Roller (animé par Kevin) pour les 5-8 ans et 8-16 ans

Expression corporelle (avec Andréa) pour les maternelles à partir de 4 ans, les CP-CE1 et les CE2-CM1-CM2

Country (avec Cathy Mas) pour les 5-6 ans, les 7-10 ans et pour adultes

Atelier Photo (avec Frédérique Vergely) pour les adolescents

Stage de cirque (avec Jérôme Davilda) pour les 5-7 ans et les 8-16 ans

La carte adhérent de la MJC : 8€/enfant - 13€/adulte

Contact : Nicolle Stella au 06 30 86 28 29 ou patrick.stella@orange.fr





# Economie & Agriculture

## ● MURAT, COMMUNE FORESTIERE

La forêt à Murat est incontournable ne serait-ce que dans ses paysages. Mais la forêt est aussi une composante significative de l'économie locale grâce notamment à l'entreprise SYLVASPHERE dont le gérant Thibault DELESALLE vit avec sa famille à Murat depuis une dizaine d'années. Une société avec un chiffre d'affaire de 570 000 € qui bien que son siège social soit à Saint-Salvy-de-la-Balme réalise la plupart de ses dépenses d'exploitation dans les Monts de Lacaune. Entreprise forestière, elle se caractérise par une offre globale depuis la marque de la coupe jusqu'à la remise en état des pistes. Forte de ses cinq professionnels, elle dispose d'engins à la pointe du progrès dont la dernière abatteuse Komatsu 931.1 : une entreprise de haute technicité et soucieuse de la gestion durable de la forêt.

SYLVASPHERE - TRAVAUX FORESTIERS

Tél / Fax : 05 63 74 35 69 - Mail : sylvasphere@gmail.com



## ● CUMA

Qui ne connaît pas à Murat la CUMA, la société coopérative pour l'usage en commun de matériels agricoles qui fut créé il y a un peu plus de 30 ans. Elle a accompagné la mécanisation de l'agriculture et permet toujours aux 35 sociétaires de disposer de matériel moderne en se partageant les coûts et les risques. Et d'être un lieu d'échanges et de contact entre agriculteurs ...

Une nouvelle équipe est à la barre : Laurent VERGNES (de Candoubre), président ; Frédéric JOUGLA (de Nages), secrétaire ; Olivier ROQUE (de Félines), Trésorier.



## ● UNE BIEN BELLE VITRINE

C'est celle de la Boucherie-Charcuterie Traiteur Delgado-Villemagne du village dont ses propriétaires viennent de terminer la rénovation de leur immeuble avec la réfection de la toiture. L'été un guéridon et des chaises incitent nos visiteurs au pique-nique.

Et à l'intérieur, des produits de qualité que le chef étoilé de Fontjoncouse, Gilles Goujon, apprécie : « Charcuterie de tradition du 21<sup>ème</sup> siècle : Les deux pieds (de cochon) ancrés dans son terroir, mais pas dans les mêmes «esclops». Du goût dans l'un, du savoir dans l'autre. Bravo ne change rien. »

ERIC et LAURENCE - Salaisons du Castellas

Avenue de l'Albigeois - 81320 Murat-sur-Vèbre

Tél. 05 63 37 41 12



## ● ASSOCIATION MONTAGNE ENTREPRISES

L'association des commerçants muratais a engagé un plan de rénovation des chalets qu'elle gère en direct sur le camping municipal : réfection de l'électricité et de la toiture pour l'un, menuiserie et peinture pour l'autre.

L'investissement en cours est de l'ordre de 5000€.

Président A.M.E. Jacques SIMONETTI Tabac-Presses.





## ● CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal s'est réuni le 17 juillet dernier pour élire son président (Robert BOUSQUET) et la composition des commissions :

- Animation des Bureaux d'Information Touristique
- Promotion touristique
- Développement touristique et aide aux porteurs de projets

Participant à ces commissions, les muratais Jean-Luc CHAZALET, Antoine PROENCA, Bernard ROUMESTANT et Cédric SENDERENS.



## ● LE MOULIN DE NARULLE

Le samedi 12 juillet a été inauguré la fin des travaux de restauration du moulin de Narulle conduite par l'association présidée par Robert PISTRE avec le soutien de la Fondation du Patrimoine. Après la remise en état du moulin lui-même il y a maintenant une dizaine d'années, c'est le bâtiment qui a été rénové pour accueillir des manifestations autour de cette activité.

Lors de son intervention, Daniel VIDAL a souligné l'intérêt de ces restaurations du patrimoine local témoin des activités artisanales ou agricoles du passé pour leur contribution au développement du tourisme familial, l'un des objectifs de l'Office de Tourisme.



## ● INAUGURATION CHARCUTERIE MILLAS

Le président du Comité du Tourisme du Tarn, Jean-Marie FABRE, est venu inaugurer le 4 juillet dernier l'agrandissement du magasin de vente de la charcuterie Millas à Moulin-Mage et l'ouverture au public d'un circuit de visite. Marie-Hélène et Akim Zérouali ont à cette occasion reçu leurs nombreux amis.

Nous saluons la réussite de cette entreprise, sa contribution au tourisme et ... l'humour de son équipe ! (A apprécier sur : <http://www.youtube.com/watch?v=RkvOSUehmOY>).

Charcuterie Millas- Moulin-Mage 81320 MURAT-SUR-VÈBRE.  
Boutique en ligne : [www.charcuterie-millas.fr](http://www.charcuterie-millas.fr)



## ● LES FETES DE L'ETE SONT PASSEES ...

Les fêtes de village et les manifestations festives qui animent notre pays pendant l'été se sont terminées avec la Fête de La Trivalle. Le temps incertain (les agriculteurs le savent bien !) a inquiété comités de fêtes et associations organisatrices mais le public est venu nombreux, même s'il a dû s'abriter lors d'orages.

Une bagarre lors du premier jour des Fêtes de la Madeleine aurait pu se poursuivre les soirs suivants. L'intervention de la gendarmerie demandée par le maire a calmé les humeurs belliqueuses de quelques-uns. Nous avons aussi apprécié la maîtrise des organisateurs qui ont fermé les bars à l'heure demandée.

Merci aux placiers, serveurs, artificiers, contrôleurs, manœuvres, monteurs, électricien, rôtisseurs, conducteurs pour leur disponibilité.





## ● CINECRAN 81



Cinécran 81, en partenariat avec la MJC, propose dans la salle des Fêtes des séances de cinéma avec des films très récents choisis parmi les grands succès populaires et des créations plus exigeantes (5 € et 4 €).

Grand écran, projection numérique ... (et de nouvelles chaises plus confortables !) apportent le confort attendu par les spectateurs d'aujourd'hui. Et si l'ouvreuse ne propose plus d'esquimaux glacés, les bénévoles s'appliquent à offrir gracieusement un goûter aux enfants.

Contact : Miren SOUCASSE

Programmation : Affichage public - [www.cinecran81.net](http://www.cinecran81.net)

## ● LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L' HISTOIRE LOCALE

Notre bibliothèque dispose d'archives précieuses de notre longue histoire, comme un « cadastre » des dernières années du temps de Louis XIII ou de celles de la fin de l'Ancien Régime. Référencées par les Archives Départementales, elles sont sous notre responsabilité.

Le passionné d'histoire locale trouvera dans la collection de la Revue du Tarn, une des dernières « revues savantes » départementales de quoi satisfaire son intérêt. Le numéro de Printemps 2014 est ainsi consacré à notre montagne tarnaise. Ceux qui préfèrent l'histoire plus récente et la mémoire du pays trouveront leur compte dans la collection des cahiers de Rieumontagné dont plus de 50% des publications traitent de la commune de Murat.

Enfin, tous les ouvrages consacrés à l'histoire locale sont disponibles depuis celui décrivant le Murat des années 60 (de François Roque) aux « Chroniques de Boissezon-de-Matviel » publié en 2013 et qui présente les toutes dernières découvertes historiques sur la longue histoire de Murat.

## ● U.S. MURATAISE : LE CLUB DE FOOT FAIT SA RENTRÉE (LA DÉPÊCHE DU MIDI LE 04/09/2014)

«L'objectif, c'est le maintien». Un but mesuré, qui est pourtant loin d'être acquis selon Cédric Bubert, joueur-cadre de 36 ans, agissant ici en sa qualité de vice-président.

Il semble nécessaire de rappeler la composition de l'équipe dirigeante, issue d'une deuxième assemblée annuelle. À la présidence, Robert Garcia : Muratais récent, mais ancien joueur de Sète, puis dirigeant à Mèze. La trésorerie est tenue par Bernard Mas et Nicolas Escribano, ce dernier s'accordant une pause de terrain pour bâtir maison. Au secrétariat : Benjamin Jadin et David Chavardès, gérant du café Chappy, et siège du club où les joueurs doivent ramener les licences. Autre but de l'exercice : créer deux sections de jeunes (U9 et U11). Les enfants (garçons ou filles) qui voudraient rejoindre cette école de foot doivent se manifester dès la rentrée des classes (chez Chappy ou à la librairie). Autre appel : des dirigeants de terrain pour épauler Claude Pechalrieu et Jean Rouanet.

Côté positif, le Lacaunais Antoine Dias, ancien joueur local et nouvel entraîneur, met en condition les seniors, le mercredi et le vendredi depuis plus d'un mois. Parmi eux, de nouvelles recrues assidues : Julien Dias, Guillaume et Émilien Jeay, Éric Blondeau. Et même Daniel Vidal qui, à 39 ans, est un jeune... maire et un nouveau sportif. En tout, le staff technique peut compter dans l'immédiat sur 25 joueurs. Ric et rac pour que l'équipe réserve, inscrite dans un deuxième temps auprès du district, présente un groupe cohérent tout au long de la saison.



## AVANT-PREMIERE

CINECRAN81 et ECHOS D'ICI, ECHOS D'AILLEURS présentent le Dimanche 5 octobre à 20 H 30 à Murat

Spartacus et Cassandra Un film de Ioanis Nuguet - 1h20 - 2014 suivi d'un débat avec des représentants du Comité de Coordination pour la promotion et en Solidarité des Communautés en Difficulté

« Un film tendre et rude, merveilleux. Sa présence entière, l'ampleur de sa vision, sa musicalité et sa grâce offrent comme une réparation au chagrin de vivre dans un monde terrible. »

SORTIE EN SALLES LE 11 FEVRIER 2015

CHRONIQUES  
DE BOISSEZON  
DE MATVIEL  
ET DE SA  
PAROISSE DE CANAC



Sauvegarde du patrimoine de Canac  
MURAT-SUR-VÈBRE



## ● ACCUEIL MAIRIE

Lundi : 13 H 30 - 17 H 30

Mardi à Vendredi : 8 H 30 - 12 H 30

et 13 H 30 - 17 H 30 (16 H le vendredi)



## ● SANTÉ

Après 20 H, la nuit, le week-end et les jours fériés ...  
ayez le réflexe 39 66 allo docteur

On vous demandera de préciser :

- Votre identité (ou celle du malade)
- Votre âge
- Votre adresse
- Votre téléphone

Et si vous pensez qu'une vie est en danger, aucune hésitation : Appelez immédiatement le 15 (SAMU)

Mais n'attendez pas ! Quand vous êtes malade le plus simple est de consulter votre médecin traitant dans la journée. Evitez d'attendre l'aggravation des symptômes et de vous faire soigner la nuit ou le week-end suivant !

Au cœur du village : Docteur Mariana VALCU

Consultations : Lundi au vendredi : les matins de 9 H à 12 H, les après-midi sur rendez-vous

Visites à domicile sur rendez-vous (05 63 37 29 92)

Et la pharmacie Pagés (05 63 37 41 10) Ouvert tous les jours du lundi au samedi

Horaires : Lundi au vendredi : 9H - 12H30 et 15H - 19H30

Samedi : 9H à 12H30

(En dehors de ces horaires, pour la pharmacie de garde Viane/Lacaune/Murat : N° Audiotel 3237 ou [www.3237.fr](http://www.3237.fr))



## ● LA GENDARMERIE VOUS CONSEILLE CONTRE LES ESCROQUERIES SUR INTERNET

Sur les premiers mois de l'année 2014, les ventes en lignes ont augmenté de + 21 %. De ce fait, les délinquants se sont introduits sur la toile pour escroquer ou arnaquer les internautes. Il est bien entendu possible d'acheter en toute sécurité ou du moins avec un minimum de risques... La suite sur [www.murat-sur-vebre.fr/](http://www.murat-sur-vebre.fr/) rubrique Vie quotidienne/Conseils pratiques

Numéro de la brigade de MURAT : 05 63 37 63 10 / Numéro d'appel d'urgence : 17 / Mail : [cob.lacaune@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.lacaune@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## ● SIX NOUVELLES CHAÎNES GRATUITES DE LA TNT EN HAUTE DÉFINITION LE 23 SEPTEMBRE 2014

Il s'agit de HD 1, Chérie 25, l'Équipe 21, 6 TER, RMC Découverte HD 24 et Numéro 23. Il conviendra de lancer une recherche et mémorisation de ces chaînes. A votre service 0 970 818 818 ou [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

## SPORT & SANTE : GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'association murataise GYM-LIGNE-VITALITE (05 63 73 02 95) vous propose des cours de Stretching (le Mercredi à 18H et 19H30), de Gymnastique douce (le Jeudi à 16H30) et de Gymnastique vitalité (le Jeudi à 18H et 19H30) avec une monitrice diplômée.

Pour plus de renseignements, contacter Yvette au 05.63.37.13 ou Chantal au 05.67.46.01.71]

## SOPHROLOGIE

Le mercredi de 20h à 21h dans la salle de la petite enfance de la Salle des Fêtes, par Francine (07 87 87 20 17).

150€/an payable en 3 fois. Séance découverte gratuite.

Séance individuelle sur rendez-vous.





# Agenda de Octobre à Décembre

AGENDA COMPLET : [WWW.TOURISME-MONTSDELACAUNE.COM](http://WWW.TOURISME-MONTSDELACAUNE.COM)

## ● OCTOBRE ●

Samedi 4 octobre

### TONY BRAMS

Repas Spectacle à 20h.

Bal gratuit

Dimanche 5 octobre à 20h30 :

### Cinéma et débat à la Salle des Fêtes

«Spartacus et Cassandra»

Dimanche 12 octobre :

### Fête de la pomme

Rando avec los pasejaires

Repas à 12 H autour de la pomme  
avec le groupe vocal « Los de l'autan »



## ● NOVEMBRE ●

Dimanche 16 novembre :

### Cinéma à la Salle des Fêtes

A 17H Jeune Public

A 20 H 30 Tout public

## ● DÉCEMBRE ●

Dimanche 7 décembre :

### La pastorale des santons de Provence

d'Yves Audouard

par la Cie de la Source de Saint-Pons-de-Thomières  
A 15H30 à l'église Saint- Etienne de Murat-sur-Vèbre

Dimanche 14 décembre :

### Repas des os

Salle des Fêtes de Murat

Dimanche 21 Décembre

### Concert par Les Sonneurs du Midi

de Jean-Pierre Carme carillonneur  
de Notre Dame de la Platé de Castres

... et  
les traditionnels loto  
et  
soirées dansantes  
de fin d'année...

## Mairie de Murat-sur-Vèbre

Avenue du Languedoc - 81320 Murat-sur-Vèbre

Tél. 05 63 37 41 16 - Fax 05 63 37 16 52

[mairie.murat81@wanadoo.fr](mailto:mairie.murat81@wanadoo.fr)

Responsable de la publication : Daniel Vidal

Rédaction : Commission Communication

[contact.murat@orange.fr](mailto:contact.murat@orange.fr)

Impression : Imprimerie Périé 81230 Lacaune



**IMPRIM'VERT®**